



تونيس و جهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



**Projet « Promotion du Tourisme Durable »
Composante 2 du projet « Routes thématiques »**

TOUNES WIJHETOUNA - PROGRAMME D'APPUI A LA DIVERSIFICATION DU
TOURISME, AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DE L'ARTISANAT
ET DU DESIGN ET A LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL – UNION
EUROPEENNE
PROMOTION DU TOURISME DURABLE – GIZ TUNISIE

Appel à projets
**« Développement de services/Projets autour de la
thématique de la Route des randonnées sur les régions Kef,
Jendouba, Siliana, Zaghouan et le Cap Bon »**

Janvier 2024



تونيس و جهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



AVANT-PROPOS

Le présent appel à projets aboutira à la sélection et au financement de 2 entités ayant le statut d' « association ». Le simple fait de postuler à l'appel à projets ne signifie pas que le candidat a été présélectionné ou sélectionné. L'évaluation des candidatures donne lieu à une présélection, ensuite une sélection temporaire suite à laquelle les candidats seront évalués sur leurs capacités commerciales et juridiques¹. La GIZ notifie, à la fin du processus, le candidat sélectionné et une subvention locale est octroyée. La GIZ se réserve le droit de ne pas donner suite à une candidature.

Table des matières

| | |
|--|--|
| 1. CONTEXTE | |
| 1.1. Projet « Promotion du Tourisme Durable » | |
| 1.2. Contexte de l'appel à Projets | |
| 1.3. Objectifs & Priorités | |
| 1.4. Montant de l'enveloppe mise à disposition par le projet | |
| 1.5. Bénéficiaires, Conditions offertes & Coûts éligibles : | |
| 2. REGLES APPLIQUABLES A CE PRESENT APPEL A PROJETS | |
| 2.1 Critères d'éligibilité | |
| 2.2 Critères de non-éligibilité | |
| 2.3 Critères d'évaluation | |
| 2.4 Processus de sélection | |
| 2.5 Confidentialité | |
| 2.6 Visibilité | |
| 2.7 Monitoring | |
| 2.8 Soumission & Dossier de candidature..... | |
| 3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS à FOURNIR | |

¹ Compétences administratives et financières d'une association à pouvoir gérer des fonds et des projets



تونيس وجهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



1. CONTEXTE

1.1. Projet « Promotion du Tourisme Durable »

Le projet « Promotion du Tourisme Durable », mis en œuvre par le Ministère du Tourisme avec l'appui de la GIZ et financé conjointement par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et par l'Union européenne dans le cadre de son programme « Tounes Wijhetouna », lance un appel à projets à l'attention des associations intéressées à travailler sur le développement de services/Projets autour de la route des randonnées.

Le projet « Promotion du Tourisme Durable » vise à diversifier et à renforcer la qualité de l'offre touristique en Tunisie. L'accent est mis sur les produits écotouristiques, culturels et le tourisme en plein air dans des régions sélectionnées. Ainsi, il contribue à un renforcement durable de l'économie et à une amélioration du marché du travail tunisien. Pour ce faire, le projet intervient sur les champs d'actions suivants ici représentés sous composantes :

- **C1 : Développement de nouveaux produits touristiques axés sur l'écotourisme et le tourisme culturel ;**
- **C2 : Création de routes thématiques, présentant un fort potentiel touristique ;**
- **C3 : Formation d'organismes de gestion de destination touristique sous forme de DMO (Destination Management Organisation) ;**
- **C4 : Coopérations innovantes entre les opérateurs touristiques et d'autres acteurs (nationaux et internationaux).**

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la 2^{ème} composante du projet « routes thématiques ».

L'objectif de ladite composante est la création de 4 routes thématiques : « la route cinématographique », « la route culinaire », « la route du patrimoine UNESCO » et « la route des randonnées ». Ces 4 routes sont actuellement mises en place par l'équipe de la GIZ.

Les routes se définissent comme des trajets à suivre le long d'un chemin pittoresque, axées sur une thématique distinctive et qui relie un certain nombre de sites touristiques évocateurs et ouverts aux visiteurs. Contrairement aux circuits touristiques, les routes n'ont pas de points de départ et d'arrivée déterminés et ses étapes ne sont pas fixées suivant un ordre chronologique.

Pour la route des randonnées, elle est mise en œuvre conjointement avec « Leaders International » dans le cadre du projet « Trans Tunisia Trekking Trail » qui lui aussi est en cours d'implémentation. Il s'agit ici d'une initiative qui vient en complément des travaux exécutés par Leaders International.

La route des randonnées objet de cet appel à projet, a pour rôle de promouvoir les régions par le biais d'un paysage qui incite à le découvrir à pied et durant des randonnées courtes ou plus longue (une heure de jusqu'à plusieurs jours) et avec des niveaux de difficulté variés. Ainsi, le développement de l'économie régionale et la création d'opportunités locales d'emploi sont considérés comme principaux objectifs de ce projet.

1.2. Contexte de l'appel à Projets

Le tourisme de randonnée en Tunisie présente un potentiel attractif en raison de la diversité des paysages, de l'histoire riche du pays et de son héritage culturel. La Tunisie offre une variété de paysages propices à la randonnée, tels que des montagnes, des déserts, des oasis, des plaines et des côtes méditerranéennes allant du nord jusqu'au sud du pays. Ces différentes zones régionales permettent de créer des itinéraires variés pour les amateurs de randonnée. La Tunisie dispose des réserves naturelles, d'un climat favorable, des sentiers balisés, des refuges, des guides locaux... Ceci favorise la promotion d'un tourisme durable et responsable. Le tourisme de randonnée, s'il est bien géré, peut contribuer au développement local tout en préservant l'environnement.

La GIZ opère ainsi pour la valorisation de ce potentiel à travers le développement et la mise en place de la Route des randonnées, depuis fin 2022, sur une zone géographique pilote, à savoir le Nord-ouest, Zaghouan et le Capbon! L'objectif de la création de cette route est ; d'une part, la création d'une offre touristique de randonnées en mettant en valeur des expériences spécifiques et d'offrir aux amateurs du tourisme de randonnée des moments riches et authentiques. D'autre part, la redynamisation de l'activité économique dans les régions pilotes et pour améliorer les revenus et créer des emplois inclusifs en faveur de la population locale sans pour autant oublier la promotion et le marketing permettant d'attirer les touristes amateurs de la randonnée.

Dans le cadre du développement et la mise en place de la route des randonné, la GIZ lance un appel à projet dont l'objectif est la promotion et de diversification de l'offre. En coopération avec le ministère du tourisme, l'ONTT, le ministère de jeunesse et des sports, de l'agriculture (direction des forêts) et autres partenaires reliés il y a eu la sélection des zones géographiques de la route randonnées.



Carte de la route des Randonnées giz 2023

Parmi les activités réalisées pour le développement de la route des randonnées figure :

- L'identification des différents segments de la route ayants le plus de potentiels et incluant le maximum d'acteurs actifs dans le domaine du tourisme de randonnée² ;
- Le balisage des segments identifiés et l'amélioration de l'infrastructures existante ainsi que la mise en place des signalétiques avec des informations utiles pour les visiteurs !
- L'amélioration des activités/projets existants à travers le renforcement de capacités des acteurs de la route de randonnées, l'achat des équipements/ matériels adéquats selon les besoins des acteurs
- Le développement de nouvelles offres touristiques à travers, entre autres, l'implication d'un acteur international pour accompagner et coacher les acteurs et notamment l'appui financier de ces derniers
- L'établissement d'une stratégie de marketing et de communication de la route à travers la réalisation des vidéos promotionnelles des 4 segments de la route,
- Le développement d'une application mobile contenant tous les détails de chaque sentier.

1.3. Objectifs & Priorités

Objectif principal : Accompagner et soutenir des projets en lien avec la route des randonnées.

Les projets doivent viser une ou les deux objectifs spécifiques ci-après :

Objectif spécifique 1 : Développement de projets touristiques en lien avec le tourisme de randonnée et en plein air

- La population locale est incluse et dynamique autour des projets touristiques ;
- Une dynamique économique autour de l'activité de randonnée dans les régions sélectionnées est créée ;
- Les richesses patrimoniales immatériels du milieu adjacent sont valorisées en respectant l'environnement socio-économique et naturelle des régions ;
- Des activités promotionnelles autour de la route de randonnées sont opérationnalisées.

² Tout un diagnostic sur terrain a été élaboré afin de conduire à une inclusion de la population locale des segments sélectionnés



Objectif spécifique 2 : Création et/ou maintien d'emploi et développement local dans les régions

- Des activités favorisant l'emploi des jeunes et des femmes en relation avec les projets touristiques sont développées ;
- Des activités de formations axés sur les produits sélectionnés par le projet sont mises en place ;
- La chaîne de valeur du tourisme local est aussi prise en compte (activité de randonnée comme maillons phare de la chaîne puis l'inclusion de services annexes comme la gastronomie ou encore l'hébergement alternatif...).

1.4. Montant de l'enveloppe mise à disposition par le projet

L'enveloppe budgétaire globale pour tous les projets mise à disposition au titre du présent appel à projets est plafonné à 60 000 EUR (30 000 € maximum par projet). Toutefois, la GIZ se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe disponible.

1.5. Bénéficiaires, Conditions offertes & Coûts éligibles :

Les entités pouvant être éligibles à cet appel à projets sont les associations par une subvention locale.

Les associations les plus viables et les plus prêtes à mettre en œuvre leurs projets/activités seront accompagnés comme suit :

- Nombre d'associations bénéficiaires : 2 associations seront sélectionnées
- Montant : une subvention locale allant jusqu'à 30 000 euros au maximum par association
- Période : Le projet de chaque association sélectionnée doit être réalisé sur une période ne dépassant pas 08 mois à compter de la date de signature du contrat de subvention ou partenariat.

Les coûts éligibles dans le cadre du contrat spécifique à conclure sont les suivants :

- Ressources humaines internes (RHI), (il faut obligatoirement un coordinateur et comptable) : p.ex. un % dédiée à ce projet (60% pour ce projet et 40% restera à la charge de l'association)
NB : les charges patronales sont à la charge de l'entité bénéficiaire.
- Ressources humaines externes (RHE) pour le développement et le déploiement des dispositifs et services d'accompagnement : Prestation pour conseils, formation, études, expertise, networking, comptabilité, audit, agence de com. etc.
- Acquisitions (ACQ) : de biens et de services (bureautique, aménagement léger d'espaces sans construction, abonnement plateformes d'échanges, etc.)
NB : les constructions ne sont pas éligibles dans le cadre de ce présent appel à projets. Le réaménagement des espaces déjà existants est néanmoins possible.
- Communication (COM) : supports (capsules, photos, sponsoring, etc.)
- Evénements (EVENT) : séminaires, voyages, transport, etc. (y compris frais logistiques)
- Frais de fonctionnement (FONC) : internet, location d'espace, etc.

IMPORTANT : Il est à noter que toutes les dépenses doivent être justifiées et décomptées par phase. Un décompte validé active le versement de la deuxième tranche de la subvention et ainsi de suite.

2. REGLES APPLIQUABLES A CE PRESENT APPEL A PROJETS

2.1. Critères d'éligibilité :

Sont éligibles au présent appel à projets les projets ou activités s'inscrivant dans le champ de développement d'offres touristiques durables dans les zones géographiques sélectionnées à savoir : **Siliana, Jendouba, Kef, Zaghuan et le CapBon** et qui sont en lien avec le tourisme de randonnées.

| | Associations |
|-------------------------------|--|
| Critères d'éligibilité | <ul style="list-style-type: none"> • Association à but non lucratif de droit tunisien ; |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Association ayant une activité liée directement ou indirectement au secteur touristique • Toutes les activités doivent être entretenues dans les régions mentionnées et doivent bénéficier au tissu économique local. • Les associations devront être installées dans les régions de développement du projet • Avoir une expérience avec la GIZ pour le déploiement de projets antérieures est fortement souhaité. |
| <p><u>Conditions indispensables</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les entités éligibles doivent être en parfaite règle avec les dispositions légales en vigueur (CNSS, déclarations du patrimoine de chaque membre du bureau exécutif, etc.) ; • Les entités qui postulent à l'appel à projets ne doivent pas avoir des financements en cours de la part de la GIZ ou des contrats comptablement en attente de clôture ; • Comprendre et accepter les conditions offertes par cet appel. • Les projets/activités éligibles dans le cadre de cet appel à projets doivent, comme déjà mentionné, viser les objectifs 1 & 2 et leurs résultats sous-jacents mentionnés au niveau du paragraphe « Objectifs & Priorités ». |

2.2. Les entités éligibles ne doivent en aucun cas avoir une des vocations suivantes :

- Avoir une vocation religieuse ou politique explicite ou implicite ;
- Avoir des antécédents de nature discriminatoire ;
- Être ou avoir été sujet de poursuites judiciaires ;
- Avoir des antécédents en rapport avec le blanchiment d'argent ou les détournements de fonds.

2.3. Critères d'évaluation

Toutes les candidatures seront évaluées par le comité de la route de randonnées suivant les critères suivants : la pertinence de l'action et sa cohérence avec les objectifs de l'appel à propositions, la qualité, l'impact escompté, la durabilité de l'action ainsi que son efficacité par rapport aux coûts.

Notation :

Les critères d'évaluation sont classés en rubriques et sous-rubriques. Chaque sous rubrique est notée selon les notes maximum proposés.

Grille d'évaluation :

| Rubrique | Note maximum |
|--|--------------|
| 1. Capacité financière et opérationnelle | 20 |
| 1.1 L'association possède-t-elle une expérience suffisante en matière de gestion de projet ? | 10 |

| | |
|--|------------|
| 1.2 L'association possède-t-elle une expertise technique suffisante ? | 10 |
| 2. Pertinence | 20 |
| 2.1 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux 2 objectifs spécifiques de l'appel à projets (par référence aux éléments mentionnés au niveau du paragraphe 1.3 « Objectifs & Priorités ») ? | 10 |
| 2.2 Les participants (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-ils clairement définis et leur choix est-il pertinent d'un point de vue stratégique ? | 10 |
| 3. Conception de l'action | 15 |
| 3.1 Dans quelle mesure la conception de l'action est-elle cohérente ? La proposition indique-t-elle les résultats que l'action devrait permettre d'atteindre ? La logique d'intervention explique-t-elle la raison d'être des résultats attendus ? Les activités proposées sont-elles appropriées, concrètes et cohérentes avec les produits et le ou les effets envisagés ? | 10 |
| 3.2 La proposition/le cadre logique inclut-il/elle un niveau de référence, des cibles et des sources de vérification crédibles ? Si ce n'est pas le cas, une étude de référence est-elle prévue (et est-elle correctement inscrite au budget de la proposition) ? | 5 |
| 4. Approche de mise en œuvre | 15 |
| 4.1 Le plan d'action prévu pour la mise en œuvre de l'action est-il clair et réalisable ? | 10 |
| 4.2 La proposition inclut-elle un système de suivi efficace et efficient ? Une évaluation est-elle prévue (avant, pendant et/ou à la fin de la mise en œuvre) ? | 5 |
| 5. Durabilité de l'action | 15 |
| 5.1 L'action est-elle susceptible d'avoir des effets multiplicateurs, y compris la possibilité de reproduction, d'extension, de mise à profit de l'expérience et de partage des connaissances ? | 10 |
| 5.2 Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables ? - sur le plan financier (par exemple, financement d'activités de suivi, sources de revenu permettant de couvrir tous les frais de fonctionnement et de maintenance futurs) - sur le plan institutionnel (les structures permettront-elles le maintien des résultats de l'action à la fin de celle-ci ? Y aurait-il « appropriation » locale des résultats de l'action ?) - sur le plan environnemental (s'il y a lieu) (l'action aura-t-elle un impact positif/négatif sur l'environnement) ? | 5 |
| 6. Budget et rapport coût-efficacité de l'action | 15 |
| 6.1 Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ? | 5 |
| 6.2 Le ratio entre les coûts estimés et les résultats est-il satisfaisant ? | 10 |
| Note totale maximum | 100 |

Les candidats ayant obtenus les meilleures notes seront notifiés pour le passage à l'étape suivante (voir rubrique « Processus de sélection » ci-dessous).

2.4. Processus de sélection

Une fois toutes les propositions sont reçues et la date de soumission est clôturée :

1. Une vérification de l'éligibilité de l'entité sera effectuée dans un premier temps ;
2. Si les critères d'éligibilité sont conformes, une évaluation du projet est faite sur la base des critères d'évaluation susmentionnés qui aboutira à un classement préliminaire ;
3. La sélection finale se fera avec le comité de pilotage de la route des randonnées
4. Les 2 candidats ayant obtenus les meilleures notes seront notifiés provisoirement ;
5. L'équipe GIZ effectue par la suite une évaluation des capacités commerciales et juridiques (KEP) des entités notifiées selon les règles et procédures de la GIZ, dans le cas où l'évaluation des capacités commerciales et juridiques (KEP) s'avère non concluante et des éléments relatifs aux points du paragraphe « 2.2. » sont révélés, la candidature est recalée ;



PROGRAMME COFINANÇÉ
PAR L'UNION EUROPÉENNE

تونيس وجهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



6. Si l'évaluation des capacités commerciales et juridiques (KEP) est positive, elle donne lieu à un entretien d'introduction, échanges autour de la proposition ainsi qu'une mise au point et réajustement si nécessaire avec l'équipe technique de la GIZ (portant sur la démarche, le budget, le chronogramme etc.) suivie par une notification définitive et à la concrétisation d'une subvention locale.

2.5. Confidentialité

La GIZ s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à assurer la sécurité et le stockage de ces propositions.

2.6. Visibilité

Le/la bénéficiaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la visibilité selon les standards de communication fournis par l'équipe GIZ. Chaque action de communication (brochures, films, etc.) doit être validé par la GIZ avant utilisation.

2.7. Monitoring

Les bénéficiaires acceptent de participer à au moins deux enquêtes pour l'évaluation interne du projet « Promotion du Tourisme Durable » qui seront gérées par l'équipe monitoring GIZ. .

2.8. Soumission & Dossier de candidature

L'appel à projets est partagé le **31.01.2024** et la date limite de soumission finale du dossier de candidature est le **21.02.2024 à 00h00**.

Les entités intéressées à postuler doivent impérativement remplir les annexes A & B.

Les questions sont acceptées jusqu'au 07.02.2024 sur l'adresse - tourismedurable.tn@giz.de .

Le dossier de candidature final est à envoyer au plus tard le **21.02.2024 à 00h00** sur l'adresse email suivante : tourismedurable.tn@giz.de avec comme objet d'email « **SBL Projet Route Randonnées 2024** ».

Le dossier de candidature final doit contenir 3 fichiers séparés :

1. L'annexe A : Proposition de projet
2. L'annexe B : Budget (en dinars)
3. L'ensemble des documents administratifs demandés (Voir la rubrique ci-dessous « Documents administratifs à fournir »)

3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS à FOURNIR

Ci-après, la liste des pièces à joindre impérativement au dossier de candidature final. Les pièces à joindre doivent être déposées dans un dossier compressé comportant 3 fichiers ;

1. Annexe A
2. Annexe B : « Compléter l'annexe B pour toutes les parties orange colorées (répartition des coûts, plan de paiement détaillé ...) avec des montants ».
3. Dossier administratif ; Les documents scannés doivent être lisibles.

Pour les associations :

1. Présentation de l'association, de ses références et de ses réalisations ;
2. Liste des partenaires et projets déjà menés ;
3. Témoignage de satisfaction/attestation de bonne exécution des anciens projets menés (si disponible)
4. Membres du bureau exécutif ; (selon le dernier PV de l'assemblée élective)
5. Salariés permanents de l'association (si disponible) ;



تونيس و جهتنا
TOUNES WIJHETOUNA



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



6. Affiliation CNSS et Dernière quittance de paiement de la CNSS (dans le cas échéant, fournir une attestation de non-affiliation à la CNSS)
7. Statut légal de l'organisation signé ;
8. Carte de l'immatriculation fiscale (patente) et copie du RNE ;
9. Publication au JORT (de préférence, dernière mise à jour avec les nouveaux membres du bureau exécutif) dans le cas échéant fournir le dernier PV de l'assemblée électorale signé avec une copie de la publication au JORT)
10. Procès-Verbal de la dernière assemblée électorale ;
11. Rapports financiers signés des trois dernières années si l'organisation existe depuis plus de 3ans (Rapport financier certifié par un Commissaire aux comptes si le montant des ressources annuelles de l'organisation est supérieur à 100.000DT) ;
12. Reçu de la déclaration du patrimoine et des intérêts pour les membres du bureau exécutif de l'association conformément aux noms figurant sur le JORT (loi n°2018-46 du 01 aout 2018, Art 5, point 3). En cas de changement des membres figurant sur le JORT, Il est obligatoire de nous envoyer les reçus des déclarations de tous les membres du bureau exécutif figurant sur le PV de la dernière assemblée électorale).

La GIZ se réserve le droit de demander d'autres pièces si besoin !